

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi, 2 Octobre 2023, à 19h30 **au bureau municipal situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

| | | |
|------------------|-----------------|------|
| <u>Présent</u> : | Michel Rivard | (01) |
| | Yvan Proulx | (02) |
| | Régis Audet | (04) |
| | Johanne Rheault | (06) |
| <u>Absent</u> : | François Binet | (03) |
| | | (05) |

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

094-10-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023**
- 4. FINANCES**
 - 4.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 5. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Politique Cadre sur la Gouvernance Protection des renseignements personnels
 - 6.2. Procédure de gestion des plaintes Charte de la langue Française
 - 6.3. Modifications sur les assurances de la Municipalité
 - 6.4. Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) – Volet Double vocation
 - 6.5. Appel d'offres matières résiduelles
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Niveleuse – Tête de moteur
- 8. CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISIONS**
 - 8.1. Travaux forestiers durant la période de chasse 2023
 - 8.2. Campagne de financement OLO 2023-2024
- 9. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

095-10-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 Septembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 5 Septembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

096-10-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 Septembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Yvan Proulx

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 11 Septembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

097-10-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 22 118.10\$

Comptes à payer avec les chèques # 189 à 211 pour un total de 82 628.36\$

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Yvan Proulx

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

098-10-2023

POLITIQUE CADRE SUR LA GOUVERNANCE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité adopte la politique cadre sur la gouvernance protection des renseignements personnels tel que présenté.

099-10-2023

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité adopte la procédure de gestion des plaintes charte de la langue française tel que présenté.

100-10-2023

MODIFICATION SUR LES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité demande à l'assureur de modifier pour l'emplacement 4 Bibliothèque, le contenu actuel qui est de 197 131.65\$ pour la bibliothèque de Manneville pour la somme de 90 000\$ contenu et 10 000\$ pour les biens et meubles.

QUE la municipalité demande à l'assureur de modifier pour l'emplacement 6, Toilette et Gazebo du Lac Chambeau, le contenu actuel qui est de 5797\$ pour la pour la somme de 500\$ et 15 000\$ pour le bâtiment.

QUE la municipalité demande à l'assureur de retirer les Sports et Loisirs Ste-Gertrude-Manneville comme assurés additionnels.

101-10-2023

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET DOUBLE VOCATION

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale 19 400\$ est accordé à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Double Vocation;

ATTENDU QUE la municipalité doit signer une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale – volet Double Vocation;

Il est proposé par : Yvan Proulx

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Pascal Rheault, maire et Sandra Boutin, directrice générale de la Municipalité, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

102-10-2023

APPEL D'OFFRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Ville d'Amos a reçu la soumission de Sanimos dans l'appel d'offre regroupé pour la collecte sélective 2024;

ATTENDU QUE le coût soumissionné pour l'année 2024 par la compagnie Sanimos pour la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville est de 77 626.00\$ avant taxes;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Yvan Proulx

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte la soumission de la compagnie Sanimos.

103-10-2023

NIVELEUSE – TÊTE DE MOTEUR

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité procède à la réparation de la tête du moteur ainsi que le turbo chez PG Bilodeau au coût de 13 571.85\$ avant taxe.

104-10-2023

TRAVAUX FORESTIERS DURANT LA PÉRIODE DE CHASSE 2023

ATTENDU QUE l'entreprise Foresterie Roycam effectue des travaux de récolte, voirie et transport forestier sur les lots intra municipaux de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE leur contrat stipule que tout entrepreneur voulant continuer les travaux pendant la période de chasse du 7 au 22 octobre 2023 doit obtenir une résolution écrite de la municipalité visée par les travaux forestiers;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise l'entreprise Foresterie Roycam a effectué les travaux de récolte uniquement du 15 au 22 octobre 2023.

105-10-2023

CAMPAGNE DE FINANCEMENT OLO 2023-2024

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité remettre une aide financière de 100\$ à la fondation OLO.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

106-10-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Rivard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h11.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Directrice Générale &
Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.